



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 14/04/2022

ID : 083-218300036-20220412-DCM2022\_\_021-DE



Délibération N° 2022-021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Michel MANISCALCO, Claire CANDELA, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusées : Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI,  
Julie LUCCIONI représentée par Christian CHILLI,  
Virginie MICHEL représentée par Hugues MARTIN,  
Carmen FERNAGUT représentée par Aude ABIME.

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13    Nombre de membres présents : 09    Nombre de Suffrages exprimés : 13  
Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

### ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2022 et propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

COMPTE	ORGANISMES	MONTANT 2022
6574	AFA CLUB AUTO	1 600.00 €
6574	AMPUS TENNIS CLUB	300.00 €
6574	A PAS DE VELOURS SANS TOIT	300.00 €
6574	A.S.A. FONTIGON	5 000.00 €
6574	ASL ARROSANTS NARTUBY	200.00 €
6574	CLUB LEO LAGRANGE	1 500.00 €
6574	COMITE AMPUS FESTIVITES	6 000.00 €
6574	COOPERATIVE SCOLAIRE	6 000.00 €
6574	EMPORIUM	1 200.00 €
6574	GROUPE AMPUSIAN DE SPELEOLOGIE	800.00 €
6574	LES COULISSES PERCHEES	4 500.00 €
6574	LES DARNAGUETTES	1 200.00 €
6574	MUSEC	8 000.00 €
TOTAL		<b>36 600.00 €</b>

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 36 600.00 €, répartie comme indiqué ci-dessus,

PRECISE que les crédits seront ouverts au BP 2022,

HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

  
